



# Trophée des Minquiers 2018

DU 22 SEPTEMBRE AU 23 SEPTEMBRE

GRANVILLE – JERSEY - GRANVILLE

**Organisé par le Yacht Club de Granville en collaboration avec la SNBSM**

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les Règlementations Spéciales Offshore (OSR) Catégorie 3 + radeau de survie obligatoire. Les bateaux devront être équipés d'un moteur et disposer d'une réserve de carburant suffisante pour effectuer la totalité du parcours.
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

## 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale,

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 aux bateaux du système à handicap IRC répartis en 2 classes conformément au règlement du Championnat Inshore Manche de l'UNCL, soit :



Classe IRC 1 : TCC supérieur ou égal à 1,010

Classe IRC 2 : TCC inférieur 1.010

3.1.3 Osiris habitable pour les groupes supérieurs à 14 net.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à YACHT CLUB DE GRANVILLE- BP 317 - 50400 GRANVILLE

Il est possible de s'inscrire en ligne sur internet et régler les droits d'inscription par CB ou Paypal

Sur <http://www.yachtclubgranville.com>

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le libellé « Compétition » ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF

- le certificat de jauge ou de conformité

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5million d'Euros

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### **4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

Classe IRC ou Osiris 85,00 € jusqu'au 17 SEPTEMBRE 2018

IRC – Osiris : **110,00 € après le 17 septembre**



## 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : Le 21 septembre à Granville de 18 à 21 h et Samedi 22 de 08 h à 09h 00 à St Malo de 17 à 19 :30 au secrétariat de course de la SNBSM Port des Bas Sablons.

5.2 Jauge et contrôles : A tous moments, sur décision du Président du Comité de course ou du Comité technique..

5.3 Jours de course : Date Heure du 1er signal d'avertissement :

SAMEDI 22 SEPTEMBRE : 11 :00 dans l'est de l'anse de Port Mer à Cancale

DIMANCHE 23 SEPTEMBRE : 10 :00 en baie de Saint Aubin (Jersey)

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13 :00.

5.5 Le programme pourra être modifié en fonction des conditions météo ou autres.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Pour les annexes, disponibles à la confirmation des inscriptions au plus tard le 21 septembre
- Pour les Instructions de courses, affichées selon la Prescription Fédérale

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : Côtiers et/ou parcours construits

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

## 8. CLASSEMENT

8.1 : 1 course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

## 9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : A Jersey, les bateaux stationneront sur le ponton d'attente extérieur.

## 10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 11. COMMUNICATION RADIO : n/a



## **12. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : Le Trophée des Minquiers reviendra au 1<sup>er</sup> toutes classes IRC ou à défaut au 1er du groupe ayant le plus d'inscrits.

## **13. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Yacht Club de Granville – Port de Herel BP 317 – 50400 GRANVILLE Tel. +33 (0) 233 500 425 (du Mardi au Vendredi 10h – 12h)

Mail : [yachtclub.granville@wanadoo.fr](mailto:yachtclub.granville@wanadoo.fr) - Web : [www.yachtclubgranville.com](http://www.yachtclubgranville.com)



## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES FFVoile

### Prescriptions to RRS 2017-2020 Applying to foreign competitors

#### **RRS 64.3** FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

#### **RRS 67** FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

#### **RRS 70. 5** FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Federation Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

#### **RRS 78** FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

#### **RRS 86.3** FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

#### **RRS 88** FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

#### **RRS 91** FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

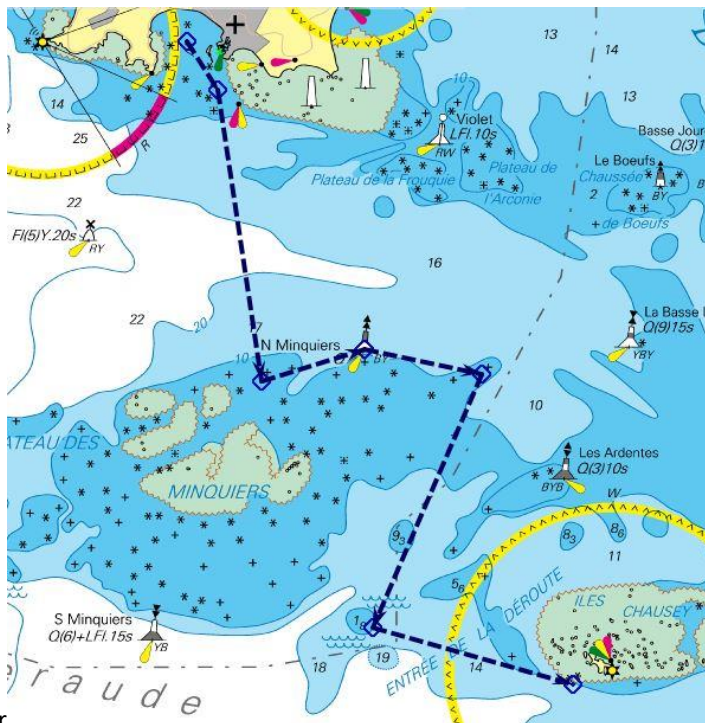
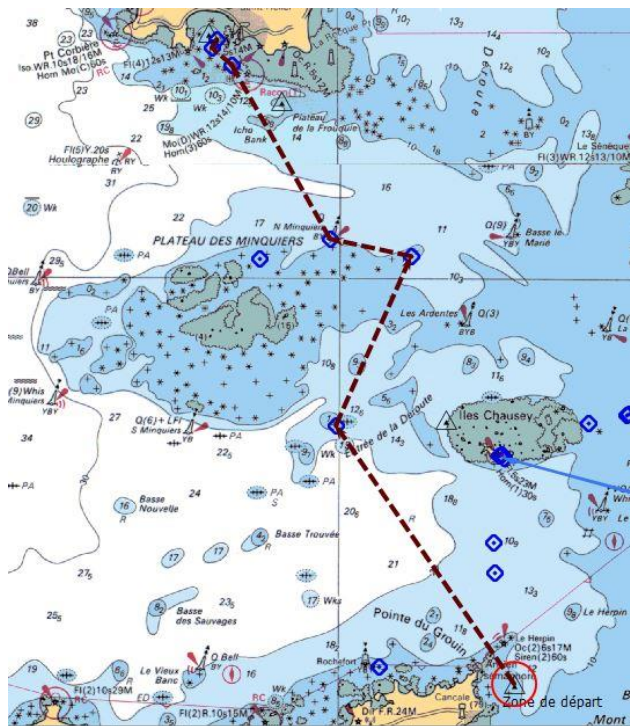
#### **APPENDIX R** FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)



ANNEXE ZONES DE COURSE : Ces parcours pourront être modifiés et adaptés aux conditions.

Parcours aller prévisionnel 36 milles :



Parcours retour



## FICHE D'INSCRIPTION

COURSE	Trophée des Minquiers 2018
NOM DU BATEAU POUR LA COURSE	
NOM DE BAPTEME (Si différent)	
N° DE VOILE COMPLET	
COEF IRC (TCC) ou Groupe HN Osiris net	
Type de bateau	
N° MMSI (AIS)	
SKIPPER (Nom Prénom)	
Adresse	
Mail	
Téléphone	
Liste d'équipage avec numéros de licence (facultatif à la préinscription), mais obligatoire avant de prendre le départ	

**J'ai lu et j'accepte les dispositions de l'avis de course et notamment l'article 13.**

Fait à :

le :

Signature :

(A envoyer avec le règlement par chèque bancaire à l'ordre de YCG – BP 317- 50400 GRANVILLE)